L’association OGEN s’occupe de micro crédit depuis 30 ans et se met à la disposition de personnes actuellement confrontées à un besoin financier pressant, et ce, dans différentes sortes de domaines.

ELOUL s’est associé avec OGEN pour donner la possibilité aux francophones d’Israël de bénéficier de cette aide comme un tremplin dans leur vie israélienne.

Celle-ci inclut le développement d’une petite entreprise, l'éducation, l’aide à la famille et l’aide à l’apport dans l’acquisition d’un premier logement en Israël avant l’achat.

Les prêts d OGEN- ELOUL sont divers et variés.

Ils comportent des prêts à la famille, à l’éducation et des prêts pour l’aide à l’apport pour l’achat d’un premier appartement à taux zéro et pour la création d’entreprise ou son développement à 5% fixe.

Notre principale préoccupation est d'aider l'emprunteur tout en évaluant sa capacité à rembourser le montant emprunté dans la période imposée.

**Admissibilité :**

Les prêts sont seulement destinés aux familles qui sont citoyensdu pays, de nationalité israélienne et qui vivent en Israël.

**Procédures et critères :**

1) **l’âge** : Les candidats doivent être âgés de 23 à 67 ans.

2) **les revenus** :

1. Le demandeur doit avoir un revenu mensuel net de **3 000 à 25 000 shekels** (en fonction de la composition de la famille et du genre de prêt) et être **employé sans interruption pendant au moins 1 an** avant sa demande (par un ou plusieurs employeurs).

Les personnes ayant été mis en congé sans soldes du fait du corona virus, devront le préciser lors du premier entretient avec notre déléguée, Nathalie Cohen qui vous dira quoi faire.

1. Nous ne prendrons en compte que les revenus d’activités salariales.

|  |  |
| --- | --- |
| **Composition de la famille** | **Revenu net maximal** |
| 1-2 | 15,000 |
| 3 | 20,000 |
| 4 | 23,000 |
| 5+ | 25,000 |

 Les candidats travaillant à leur compte, devront fournir des documents ( bilan) d'un comptable agréé, d’un conseiller fiscal ou d’un expert-comptable décrivant le revenu net des 12 derniers mois.

**3)les différents prêts :**

1. **Pour le prêt pour l’aide à l’apport pour l’achat d’un premier appartement**:

Le revenu salarial minimum pour accéder à ces prêts sont de 12 000₪ .

 Le demandeur pourra emprunter jusqu’à hauteur de 150 000 ₪ sur 10 ans avec un plafond de 2,5 millions pour la valeur finale de l’appartement à un taux à vérifier avec notre responsable. (Nous vous conseillons fortement pour toutes vos démarches avec la banque, d’aller voir un courtier en immobilier qui pourra vous négocier le meilleur taux)

1. **Pour le prêt pour la création d’entreprise ou son développement,** le demandeur pourra emprunter jusqu’à hauteur de 200 000 shekels à un taux de 5% fixe et devra fournir une étude de faisabilité en hébreu (business plan) provenant d’un conseiller financier israélien.

(N hésitez pas à nous demander de l’aide pour en trouver un)

1. **Les prêts Eloul- Eisenberg**

Le demandeur pourra emprunter jusqu’ à hauteur de 30 000₪ avec un remboursement jusqu’en aout 2022 avec la possibilité d’un délai de carence de jusqu’à 6 mois.

Le remboursement se fera au prorata du temps restant.

**4) Les documents à fournir :**

Pour plus de renseignements sur les documents à fournir ainsi que sur le processus d’inscription, veuillez contacter notre déléguée, Nathalie Cohen, qui vérifira votre éligibilité au 0542092491, au 02 5300789 ou sur son mail : eloul@ogen.org

Dans tous les cas, le demandeur devra fournir un garant de moins de 67 ans étant citoyen ainsi que résident israélien avec des revenus nets par mois de plus de 5000 shekels.

Si vous ne pouvez pas fournir de garant, n’hésitez pas à le préciser à Nathalie Cohen lors de votre premier contact.

**Les demandes incomplètes seront automatiquement écartées par le système informatique.**

**5) La dernière étape :**

 Après l'autorisation du prêt, un SMS vous sera envoyé sur le numéro de téléphone fourni décrivant la procédure à suivre pour finaliser votre demande.

**6) Les catégories de personnes ne pouvant pas être garant :**

* Un demandeur de prêt ou un emprunteur d OGEN-ELOUL en cours de prêt.
* Une personne étant déjà garant chez ELOUL ou chez OGEN.
* Un couple ne peut pas être garant l’un de l’autre, ni de deux prêts simultanément.
* Un garant domicilié à la même adresse qu’un emprunteur potentiel.
* Un bénéficiaire d’une indemnité de l'Institut national d’assurance (bitouah leumi).
* Un demandeur dont le compte en banque est restreint ou a été restreint par le passé devra attendre **un an** après la suppression de la restriction.
* - Toute personne en cessation de paiements, ayant un dossier chez Hotzaa LePoal ou un avertissement enregistré contre son nom dans le système bancaire, ne peut être ni être demandeur d’un prêt d OGEN/ELOUL, ni ne pourra se porter garant pour un autre demandeur

**7) encore quelques infos…**

* Des frais de service non récurrents doivent être réglés dès l’accord du prêt, comme indiqué en détail dans la lettre d’approbation. (225 shekels pour les prêts à la famille et à l’éducation, pour les prêts à la création d’entreprise et pour le prêt immobilier, 500 shekels jusqu’ à 50 000 de prêt et au-delà, 1000 shekels de frais)
* Les prêts seront remboursés par des ordres bancaires permanents.
* L’emprunteur sera facturé pour les frais bancaires engagés, en cas de non-paiement signifié par la banque. Veuillez lire attentivement les critères ci-dessus pour éviter les malentendus et les actions inutiles.

**Alors quels sont les documents à joindre lors de l’inscription en ligne ?**

1. Une photocopie **claire** de la carte d’identité (avec l’annexe de la carte d’identité- avec les adresses et les noms et dates de naissance des enfants) du demandeur et du conjoint
2. Sources de revenu : un tableau Excel de vos revenus sur 6 mois que vous obtiendrez sur le site de votre banque.
3. Les travailleurs indépendants joindront le certificat signé par un expert-comptable ou par un conseiller fiscal sur le revenu net des 12 derniers mois.
4. Le formulaire complété en ligne et en hébreu en spécifiant, à côté de votre nom de famille, le nom du fonds Eloul.
5. Détails pour le garant : joindre son dernier bulletin de salaire ainsi qu’une photocopie **nette** de sa carte d’identité ainsi que du livret de famille accompagnant la carte d’identité (seffah).

Si vous n’en avez pas, merci de le spécifier à Nathalie lors de la vérification de votre éligibilité.

Merci et a très bientôt.

Nathalie Cohen

0542092491

02-5300789

eloul@ogen.org